

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TROMPEAU Jean-François, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, CIRET Didier, DELAVAU-LABRUX Chantal, GOMBERT Annick, MOREAU-JOANNES Véronique, PERREARD Alain, PERROT Olivier, ROBIN Wilfried, TAILLEBOURG Colette, ROY Pascal, JACQUET Alain, DENIS Christian, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, GIBault Wilfried, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, PINLON Roland, TRUFFAUT Jacqueline.

Etaient excusés : BUCHMANN Etienne, CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle pouvoir à DELAVAU LABRUX Chantal, MULTON Jean-Michel, pouvoir à Jean-Pierre DARREAU, VARVOU Jean-Pierre, pouvoir à Dominique HERVO

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

ALSH Fontgombault : Juillet 1959 journées présence, Août 1074 journées présence soit 3033 journées présence. (Pour mémoire en 2015 : 2494 journées présence, en 2016 : 2911 journées présence et en 2016 : 3129 journées présence).

4 mini-camps (Néons, Les Forges de l'Abloux, Concremiers, Fontgombault) 4 nuits à l'accueil de loisirs.

La journée inter-accueils a réuni une centaine d'enfants à Fontgombault dont certains de l'IME, pour la première fois.

Les animations estivales (ex Cipat) représentent 275 journées présence (102 enfants différents). Ce sont des animations en itinérance sur le territoire communautaire. En plus de ces animations, deux camps ont été proposés, un sur le thème de la fête de la marionnette à Néons sur Creuse et un camp multiactivités sur le Terrain des Forges de l'Abloux.

Une nouveauté : une colonie en partenariat avec le Relais Brenne Initiative Jeunes et la Communauté de Communes Cœur de Brenne a accueilli 20 ados à Pouligny St Pierre du 21 Juillet au 3 Août.

L'espace de loisirs (swin) a réalisé 1 726 entrées payantes.

La soirée plancha-concert a accueilli 75 personnes au repas et 110 au concert, celle du mois d'Août 80 personnes au repas et 200 au concert et la soirée apéro du mois d'Août 72 personnes et 180 au concert.

2600 personnes ont fréquenté la baignade surveillée de Lurais.

La manifestation du terrain des Forges de l'Abloux a proposé une randonnée pédestre. La fréquentation était moins importante que les autres années en raison de manifestations similaires aux alentours.

Prenez l'Air à Fontgombault le 30 juin a proposé des activités pour toute la famille tout au long de la journée, un spectacle avant l'apéritif et le repas qui a réuni 300 convives autour d'un repas, avec animation musicale, composé de produits locaux et préparé par des personnels de la Communauté de Communes.

TARIFS 2019

Cantines à compter du 1^{er} septembre 2019

Enfants au forfait : 2,70 €, Enfants majorés : 3,25 €, Adultes 4,55 €, Personnel ne bénéficiant pas de la gratuité : 1,80 €, stagiaires scolaires, assistants d'éducation : 2,70 €

TARIFS GARDERIES 2019

	Tarifs 2019
Par heure pour le 1er enfant	1.85 €
Par heure pour le 2ème enfant	1.55 €
Moins d'1/2 heure	0.90 €

CIPAT

Animation estivale : 5 € la journée, 3 € la demi-journée, Descente canoé : 5 €,

Les formules : 16 € la journée adulte, 8 € la journée enfant de moins de 12 ans.

Les mini camps : 15 € par journée et par enfant, 7,5 € pour une demi-journée par enfant.

Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Quotient Familial	Prix Journée enfant avec repas	Prix journée enfant sans repas	Prix demi journée enfant avec repas
0 à 565 €	5.72	3.85	4.75
566 à 765 €	7.80	5.21	6.45
766 à 965 €	10.59	7.09	8.73
966 € et plus	12.40	10.10	10.10

Espace de Loisirs 2019

Objet	Tarifs 2019
Glaces	1.80 €
Boissons	1.80 €
Balle perdue	2
Freesbee ou ballon perdu	10,00 €
Vente de balles	2,00 €
1/4 d'eau Barres chocolatées	1,00 €
Caution vélo à assistance électrique, par vélo	500,00 €
Location la 1/2 journée par vélo	9,00 €
Location la journée par vélo	12,00 €
Swin-Golf + Disc-Golf + Foot-In-Golf + Piscine	
Entrée adulte	5.00 €
Entrée - 18 ans	3.00 €
Entrée - 12 ans	2.00 €
Swin-Golf + Disc-Golf + Foot-In-Golf	
Entrée adulte	3.00 €
Piscine	
Entrée (tarif unique)	2.00 €
Plancha-Concert / Apéro-Concert	
Sandwichs	2.50 €
Repas complet	10.00 €
Planche dégustation	5,00 €
Bouteille vin	8,00 €
Vin au verre	1,00 €
Consigne Gobelet CDC	1,00 €

Entrée groupes :

2,00 € par personne

LECTURE PUBLIQUE

Abonnement habitants communes hors réseau CLIC : 15 € (gratuit pour les moins de 16 ans) ;

Abonnement collectif pour commune limitrophe* : 100 € par tranche de 100 habitants (au-delà de 100 habitants) et donc gratuité pour les habitants de la commune adhérente.

Caution pour les vacanciers non résidents : 30 €

Photocopies noir et blanc : 0,15 €

Photocopies couleur : 0,30 €

Consultation d'internet et utilisation bureautique du matériel informatique / minute : 0,05 €

Ateliers 5,00 €

Vente de produits réalisés pendant les ateliers 5,00€

Animations : gratuit, 3 €, 5 € et 8 €

COMPTABILITE

Paiement anticipés aux comptes 65 ET 73

Le Conseil Communautaire autorise le Président à verser des acomptes de participation dès le mois de janvier 2019 pour permettre au SYMCTOM, au RPI de Roussines, au SCOT, au PNR Brenne et à Destination Brenne de fonctionner avant le vote du budget en 2019.

Dépenses investissement : 25% des crédits inscrits

Le Conseil Communautaire autorise le Président à appliquer l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 art 37 à hauteur de 355 900 € pour le budget principal :

25 000 € au 202, 200 € au 2051, 4 000 € au 2111, 23 500 € au 2182, 9 600 € au 2183, 7 600 € au 2184, 13 000 € au 2188, 132 000 € au 2312, 27 000 € au 2313, 114 000 € au 2317

Et pour les budgets annexes à hauteur de 20 000 € pour l'unité de transformation de poissons, 1 000 € au 2313 pour le café restaurant d'Oulches, 2 500 € pour le café restaurant de Fontgombault, 750 € pour le café restaurant de Vigoux, 1200 € au 2313 et 1 200 au 2315 du « réseau de chaleur », 14 000 € au 2111 et 450 000 € au 2313 de la Méthanisation, 1 000 € au 2313 du Salon de coiffure, 70 000 € au 2138 et 100 000 au 2313 sur les Actions Economiques, 1000 € sur Verger Perrochon.

Décisions modificatives en opérations d'ordre

Le Conseil communautaire autorise des décisions modificatives pour des amortissements complémentaires de subventions et pour la régularisation d'avances.

SIAMVB ET SYNDICAT ANGLIN :

Le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts du SIAMVB suite au refus d'adhésion de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne. Il désigne Mesdames et Messieurs BERNARD René, DEJOLLAT Daniel, GOMBERT Annick, HERVO Dominique, JACQUET Alain, LIAUDOIS Michel, MERIOT Claude, PINLON Roland, PLANTUREUX Guy, STERVINOUE Frédéric, VACHAUD Edith comme membres titulaires et Mesdames et Messieurs BOSSU Marie, CHAMPIGNY Daniel, CHEZEAUX Jean-Louis, CIRET Didier, DARREAU Jean-Pierre, DEFEZ Gérard, DRUI Martial, GUILLOT Jean-Paul, JEUNESSE Hervé, LERAT Catherine, MOINEREAU Marie-Thérèse comme membres suppléants

ACTIONS ECONOMIQUES

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable pour

- un avenant au bail commercial avec Fish Brenne fixant le loyer mensuel à 4 070 € HT à compter de Novembre 2018 ;
- la cession de 2 000 € m² de terrain au tarif de 2 € le m² à Monsieur Jean-Marie DEFORGES sur la ZA de Pouligny Saint Pierre.

Il accorde au Président durant toute la durée de son mandat une délégation qui permettra de décider de la conclusion (baux pris ou consentis) et de la révision du louage de biens immobiliers bâtis ou non pour une durée n'excédant pas douze ans."

QUESTIONS DIVERSES

Elections professionnelles : elles auront lieu le 6 Décembre. Les organisations syndicales avaient demandé à n'avoir que 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Il convient donc de diminuer le nombre de représentants du collège des élus.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention :

- de gestion avec Familles Rurales, la commune de Thenay et la commune de Saint Gaultier pour le fonctionnement du multi-accueil de Thenay ;
- de fin de mise à disposition avec la commune de Thenay pour les anciens locaux du multi-accueil ;
- avec la FOL pour l'organisation de colonies ou du BAFD ;
- avec les communes d'Azay le Ferron, Martizay, Mézières en Brenne et Prissac pour la lecture publique.

Le Conseil Communautaire décide d'accorder une somme de 12 000 € au titre du Fonds Soutien à l'Investissement 2018 aux communes de Nuret-le Ferron pour le « O pesticide », Mérygnay pour la restauration d'un petit bâtiment communal à caractère patrimonial, Thenay pour la réhabilitation d'une grange en salle d'exposition, Néons sur Creuse pour la création d'un gîte rural, Ingrandes pour la création d'espaces paysagers, trottoirs et caniveaux.

Délégation : Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées et indique qu'il utilisera cette délégation pour ester en justice contre la décision de fermeture de la maternité du Blanc.